

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 7/2021

le 24 mars 2021

Demande d'un crédit de Fr. 314'000.- pour l'implantation, la pose et le raccordement de 6 mâts d'éclairage du terrain de football de Bel-Air.

10.03-2103-PAD-rc-Preavis_07-Eclairage-terrain-Bel-Air.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit de Fr. 314'000.- pour l'implantation, la pose et le raccordement de 6 mâts d'éclairage du terrain de football de Bel-Air.



2. Préambule

La commune de La Tour-de-Peilz met deux terrains à disposition du CS La Tour. Une surface synthétique sur la « bute de Gérénaz » et un terrain naturel sur la place de Bel-Air. Gérénaz est pourvu de 6 mâts d'éclairage installés depuis plus de 50 ans. Le terrain de Bel-Air quant à lui n'en dispose pas.

Depuis de nombreuses années déjà le club demande la possibilité d'équiper le terrain de Bel-Air d'un éclairage. Depuis l'année passée, des études et démarches techniques ont été effectuées.

3. Situation

Situé en bordure de l'av. de la Perrausaz, le complexe sportif de Bel-Air offre au public, aux écoles de La Tour-de-Peilz et au club de football des aires de jeux et de sport. L'équipement mis à disposition est un anneau de course à 2 pistes de 300 m, une ligne de course à 6 pistes pour le 100 m, 2 terrains de basket modulables en terrain d'handball, 2 mini-terrains de basket, 3 mini-terrains modulables, une aire de saut en longueur, une aire de lancer de boulets et le terrain de football en revêtement naturel.

Cette infrastructure dispose également d'un corps de bâtiment en bordure de l'anneau de course comprenant les vestiaires communs aux écoles et au CS La Tour, les sanitaires-douches, une buvette réservée à l'usage du club de football, une buvette et pistes de jeux de pétanque en sous-sol à l'usage de La Méléé.

En extérieur, la façade longitudinale donnant sur le terrain offre 2 espaces de gradins pour le public.

4. Historique

Dans l'ordre chronologique, relevons les dates importantes relatives aux deux terrains de football.

1921 - Le 21 juillet, un « Groupement sportif de La Tour-de-Peilz » annonce sa constitution

1922 - Le nouveau terrain de Gérénaz est inauguré. Il sera agrandi à deux reprises, en 1927 et 1933

1969-1970 - Gérénaz est entièrement rénové et muni d'une installation d'éclairage sur 6 mâts permettant ainsi des entraînements et matchs en nocturne

1970 - Inauguration du nouveau terrain de Bel-Air

1996 - Inauguration du nouveau complexe sportif de Bel-Air tel qu'il se présente aujourd'hui

2008 - Remplacement du revêtement naturel du terrain de Gérénaz par la pose d'un gazon synthétique

2019 - Deuxième rénovation du terrain de Gérénaz par le remplacement du revêtement synthétique

2021 – Anniversaire des 100 ans du CS La Tour

5. Le projet

Le CS La Tour a sollicité la Municipalité à plusieurs reprises pour l'installation d'un éclairage afin d'utiliser le terrain plus tardivement en soirée pour des entraînements et certains matchs. Aujourd'hui, cette situation n'est possible que sur le terrain de Gérénaz.

Prescriptions d'utilisation du terrain de football qui ont fait partie intégrante du dossier d'enquête

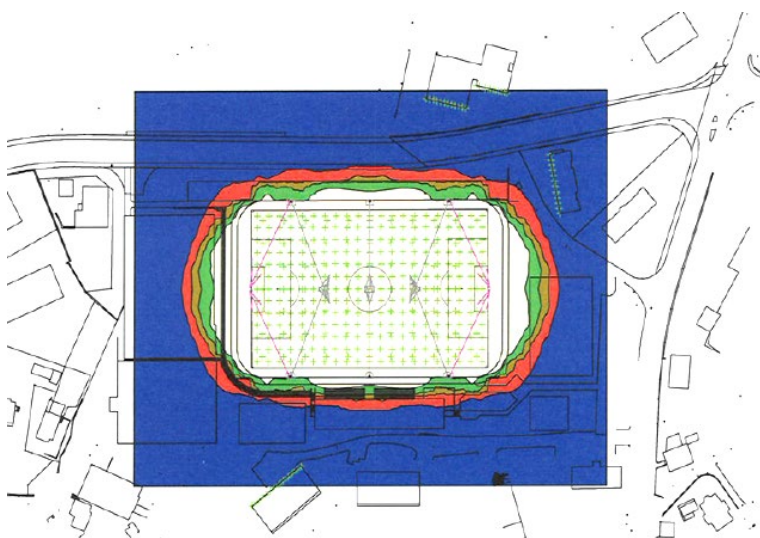
- Les installations seront utilisables entre 08h00 et au maximum 22h00
- Les usagers s'engageront à respecter cet horaire et à le faire respecter strictement
- Tout événement sera fixé de façon à ce qu'il soit terminé à 22h00 au plus tard
- Ces horaires seront affichés de façon visible pour que tous les utilisateurs en aient connaissance
- L'installation sera équipée d'une minuterie automatique garantissant l'extinction de l'éclairage à 22h00 au plus tard



Prévu au plan des investissements de cette année, ce projet a fait l'objet du dépôt d'une mise à l'enquête publique du 30 septembre au 29 octobre 2020. Le dossier a suscité trois oppositions. En date du 11 janvier 2021, celles-ci ont été levées par la Municipalité et le permis de construire délivré, sous réserve d'éventuels recours.

Le projet proposé prévoit l'installation de 6 mâts d'éclairage répartis de part et d'autre du terrain avec projecteurs LED (3 sur les deux longueurs du terrain). La hauteur aux projecteurs est de 16 mètres. Ils seront implantés entre l'anneau de course et la barrière du terrain. Du point de vue intensité lumineuse, la puissance des projecteurs permet un éclairage optimum sur l'aire de jeux et ceci sans déranger les voisins directs.

Plan de l'intensité lumineuse



- En **bleu** jusqu'à 2 lux
- En **rouge** de 2 à 5 lux
- En **brun** de 5 à 10 lux
- En **vert** de 10 à 25 lux
- En **clair** surface de jeux de 80 à 240 lux

Les mesures sont indiquées à 1m. du sol

6. Les coûts

Mise à l'enquête et procédures	Fr. 6'100.-
Sondages sur terrain	Fr. 2'000.-
Honoraires - phase étude avant-projet « éclairage »	Fr. 5'700.-
Honoraires - phase étude avant-projet jusqu'à l'appel d'offres « ingénierie »	Fr. 5'500.-
Honoraires - phase projet d'exécution « ingénierie »	Fr. 10'000.-
Travaux de fouilles pour nouvelles alimentations électriques des mâts	Fr. 30'000.-
Exécution de 6 socles en maçonnerie pour le support des mâts y.c. fouilles	Fr. 40'000.-
Fourniture, pose et raccordement de 6 mâts et projecteurs	Fr. 125'000.-
Travaux d'alimentation (câbles divers, mise à terre, etc.)	Fr. 31'500.-
Fourniture, pose et raccordement d'armoire, coffret et programmation	Fr. 16'000.-
Finances d'équipement et d'alimentation	Fr. 7'800.-
Contrôle électrique OIBT	Fr. 900.-
Découpes revêtement synthétique sur deux secteurs de l'anneau de course	Fr. 5'500.-
Divers et imprévus (10% de Fr. 286'000.-)	Fr. 28'000.-
Montant total des travaux TTC	Fr. 314'000.-

7. Planning

Dépose de la demande de crédit au Conseil communal	24 mars 2021
Phase appel d'offres – adjudications (sous réserve)	avril 2021
Octroi du crédit de construction par le Conseil communal	5 mai 2021
Adjudication des travaux	mai 2021
Exécution des travaux	été – automne 2021

8. Conséquences financières

Un montant de Fr. 350'000.- est porté au plan des investissements 2021.

Un montant de Fr. 2'000.- pour la consommation électrique sera porté au budget de fonctionnement pour les années à venir.

9. Personnel communal

Ce projet n'a aucun impact sur le personnel communal.

10. Développement durable

10.1. Social

Sur ce plan, il peut être relevé que l'utilisation du terrain en période nocturne pour des activités sportives telles que le football ou autres à un aspect social (rencontres, etc.), tout comme une activité de jour.

10.2. Economique

Les techniques actuelles permettent aujourd'hui de mettre en œuvre un type d'éclairage avec LED, ce qui permet une économie substantielle en matière de consommation et de facture.

10.3. Environnement

La mise en œuvre d'une technologie d'éclairage récente permet d'une part de réduire au maximum la pollution lumineuse et d'autre part de limiter considérablement la consommation d'énergie par rapport aux solutions précédentes.

11. Conclusions

Nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal N° 7/202121,
- oui le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

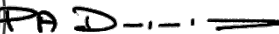

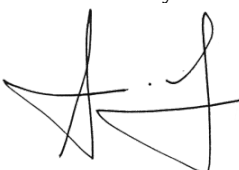
décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de construction d'un montant de Fr. 314'000.- à prélever par le débit du compte N° 9143.095.00 « Travaux - Projecteurs terrain de Bel-Air » pour l'installation de 6 mâts et projecteurs pour le terrain de football de Bel-Air ;
2. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante ou, le cas échéant, par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement de 85 millions adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 22 mars 2017, plafond utilisé actuellement à hauteur de Fr. 36'000'000.- ;
3. d'autoriser la Municipalité à amortir ce crédit en une fois l'année suivant la fin des travaux par le compte N° 9282.001.00 « Dépenses et investissements futurs » doté à ce jour de Fr. 24'584'000.84;
4. d'autoriser la Municipalité à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet ;
5. d'accepter la réserve pour hausse légales éventuelles jusqu'au terme des travaux ;
6. de prendre acte que le présent préavis fait partie du plan des investissements et entretien en 2021 à hauteur de Fr. 350'000.-.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic :

Le secrétaire :



Alain Grangier Pierre-A. Dupertuis

Délégué municipal : M. Olivier Martin

Adopté par la Municipalité : le 1^{er} mars 2021